

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017**

**2017 V.329** Vœu relatif à l'implantation d'une grande roue, place de la Concorde

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant la délibération 2016.DAE.173 (installation d'une Grande Roue et de trois points de vente, place de la Concorde (8<sup>e</sup>) – convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société Fêtes Loisirs), adoptée lors du Conseil de Paris des 2, 3, 4 et 5 juillet 2016 et qui permet l'installation par cette société d'une Grande Roue sur cette place parisienne pour une période de six mois par an maximum dans le cadre d'une convention de deux ans renouvelables deux fois ;

Considérant le vœu relatif à la concession accordée à la société Fêtes Loisirs pour l'installation de la Grande Roue place de la Concorde adopté par le Conseil de Paris de novembre 2016 ;

Considérant le caractère patrimonial exceptionnel de la Place de la Concorde, l'attachement de nombreux parisiens à sa préservation et la volonté de la Ville de Paris de mettre en valeur ce patrimoine ;

Considérant la perspective visuelle historique qui relie l'Arc de Triomphe au Louvre ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris que les piétons reconquièrent l'espace public, notamment dans ce secteur très touristique ;

Considérant les amendements déposés par les groupes Les Républicains et UDI-MODEM ;

Sur proposition de Bruno Julliard, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu que:

Que la convention d'occupation du domaine public signée avec la société Fêtes Loisirs ne soit pas reconduite à l'expiration de la durée ferme de deux ans prévue au chapitre 5 de la convention et calculée à compter de sa signature, soit le 5 juillet 2018.

Qu'une réflexion soit menée avec les groupes politiques du Conseil de Paris, en lien avec l'État, afin d'envisager l'installation sur le domaine de l'État ou de la Ville de Paris d'une attraction festive et populaire, dont les tarifs restent accessibles au plus grand nombre, de type Grande Roue ou autre, sans porter atteinte à la perspective visuelle historique qui relie l'Arc de Triomphe au Louvre ni à aucun autre site remarquable parisien.